



Ai je droit à un dédommagement ?

Par **nellou**, le **02/10/2008** à **14:09**

Bonjour,

J'ai passé ma grossesse toute seule avec de brève apparition du papa qui promettait monts et merveilles mais qui ne restait jamais.

J'ai accouché le 23 juillet d'un beau petit garçon, le papa est revenu encore une fois, ré installant ses affaires et m'abandonnant une nouvelle fois le 3 aout pour retourner chez son ex femme ! sans rien dire !

le 6 septembre il est revenu, re promesse re mensonge et il est reparti une nouvelle fois le 28 toujours chez son ex.

Il n'a pas reconnu son fils, n'a pas payé quoi que ce soit pour lui ni couches ni lait , même pas un cadeau pour sa naissance. j'ai du tout acheté toute seule avec juste la prime de naissance Son ex femme ma fait vivre un véritable calvaire pendant toute ma grossesse et elle est même venue m'agresser chez moi 1 semaine après l'accouchement, ce qui m'a valu 3jours d'itt.

elle a tout nié, lui m'a fait du chantage et j'ai enlevé ma plainte, la transformant en main courante juste pour laisser une trace au cas ou !

toutes les fois ou il est revenu s'installé à la maison, jamais il ne m'a jamais aidé financièrement et je me retrouve toujours avec des découverts bancaires à cause de lui juste pour lui faire plaisir et parce que je l'aime vraiment. en attendant lui il se re fait une santé et me laisse dans la panade !

Avant la naissance du bébé je suis allée voir une avocate, elle m'a dit qu apres une action en justice j'aurais droit à une pension pour l'enfant, mais moi j'ai du subir toute cette humiliation répétitive, mon voisinage me regarde d une drôle de façon, je fais de la dépression, ma famille ne me comprend plus, j'aimerais savoir si je peux avoir une compensation pour tout le mal qu il ma fait moralement. l'avocate m'a dit de garder toutes les preuves prouvant qu il était la, est ce suffisant? est ce qu un juge accordera une pension alimentaire pour le bébé et un dommage et intérêt pour moi? j'ai rendez vous le 20 pour faire le dossier.

merci de m'aider.

Par **Marion2**, le **02/10/2008** à **21:49**

Bonsoir,

Vous demandez un test ADN, sa paternité sera reconnue et il se trouvera dans l'obligation de vous verser une pension alimentaire.

Bon courage